

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 294, rue Champlain (lot 5 569 104 du cadastre du Québec)

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 6 juin 2022, à 19 h 00, le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

- Subdivision d'un terrain déjà dérogoire et enclavé pour augmenter la superficie du terrain adjacent.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Maniwaki, le 16 mai 2022.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16e jour du mois de mai 2022.

Louise Pelletier, greffière